Délibération n° /2026

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260730-202607VOIRIETRA-DE

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi trente juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE) Valérie LE SABAZEC (pouvoir donné à Julien LE PALUD)*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET :Travaux sur voies communales et intercommunales - Programme 2026

Le premier adjoint au maire, délégué voirie, donne lecture au Conseil Municipal du résultat du procès-verbal de la commission intercommunale chargée de l'examen des offres.

Tranche ferme

Chantier 1 : VC « Créfiniac/La Loge » (longueur de 500 m ..... 27 638.10 € HT

Total du marché (TF)..... 27 638.10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***Valide** l'offre de l'Entreprise EUROVIA Bretagne domiciliée à Nantes pour le programme de travaux 2026 sur voies communales et intercommunales comme suit :*

Tranche ferme

Chantier 1 : VC « Créfiniac/La Loge » (longueur de 500 m ..... 27 638.10 € HT

Total du marché (TF)..... 27 638.10 € HT

- ***S'engage** à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget 2026 au titre de ces travaux.*
- ***Et donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le marché avec l'entreprise ainsi que toute pièce nécessaire à l'avancement de cette opération.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,
Le Maire